

## Agenda

### Pour mémoire

#### Du 10 au 11 février 2021 :

Formation continue au module « Améliorer les pratiques d'animation » à destination des animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière (Nantes).

#### 16 février 2021 :

Formation continue des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite par formation à distance (FOAD).

#### À partir du 22 février 2021 :

Formation continue de la filière « éducation routière » à l'obtention de la qualification à l'évaluation des candidats aux catégories groupe lourd du permis de conduire.

### À venir

#### Du 8 au 26 mars 2021 :

Formation initiale des animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière (première partie de formation).

#### Mars 2021 :

Formation continue des agents IPCSR de l'Essonne, de la Savoie et de la Sarthe à l'harmonisation des pratiques d'évaluation des candidats à la catégorie PL du permis de conduire.

#### Du 15 au 19 mars 2021 :

Formation continue des agents IPCSR de l'Eure à l'harmonisation des pratiques d'évaluation des candidats à la catégorie « motocyclette » du permis de conduire.

#### Les 11 et 12 mars 2021 :

Formation initiale des médecins chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite à Paris.

## LA LETTRE DE L'INSERR

Directeur de la publication :  
Thierry OLIVIER  
Assistante Communication :  
Nathalie VIDOT  
Conception : Renaud Scapin

### INSERR

122, rue des Montapins  
CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex  
Tél : 03.86.59.90.59  
Fax : 03.86.59.53.82  
www.inserr.fr

## Actualités

### LA FILIÈRE ÉDUCATION ROUTIÈRE

#### Les promotions de septembre 2019 et février 2020 des IPCSR achèvent leur formation initiale

La commission pédagogique qui valide les compétences requises à la titularisation des stagiaires au métier d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière s'est réunie les 15 et 29 janvier derniers. Si la majorité des agents a reçu un avis favorable pour les qualifications B et motocyclette, certains doivent bénéficier d'un complément de formation.

#### Paris et la Seine-Saint-Denis forment leurs agents

Du fait de leur contact quotidien avec les candidats et les établissements d'enseignement de la conduite automobile, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) sont particulièrement exposés à des risques de sollicitations. Quatre sessions ont été organisées ; cinquante-trois agents ont suivi ce module. 80 % des agents formés sont très satisfaits du module dispensé. Nombreux sont ceux qui ont mis en évidence un rappel nécessaire des droits et obligations du fonctionnaire.

### ENTREPRISES PRIVÉES ET ADMINISTRATIONS

#### La conduite en cortège

Une session de formation à destination de quatre chauffeurs de haute autorité s'est tenue du 2 au 4 février 2021. Les deux premiers jours de formation se sont déroulés sur la piste Club du circuit de Nevers Magny-Cours. La dernière journée s'est déroulée, en circulation, sur réseau routier en partenariat avec l'EDSR de la Nièvre et plus particulièrement ses motards, qui ont pu expliquer leurs problématiques rencontrées lors des convois officiels. Le Colonel Baudoux, commandant le groupement départementale de gendarmerie de la Nièvre, a encadré le premier exercice de cette troisième journée de formation.

Pour plus de renseignements, consultez notre site internet [www.inserr.fr](http://www.inserr.fr)

### LES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

#### La formation continue des experts en automobile (VE), le planning du cycle 2022 est en ligne !

Les experts automobiles suivent une formation continue pour le renouvellement de leur agrément « véhicules endommagés » (VE). Pour répondre à cette obligation réglementaire, les experts peuvent s'inscrire auprès de l'INSERR.



Formation de Nancy du 15 janvier 2021, l'une des dernières sessions programmées pour la formation continue des experts en automobile qualification VE 2021

Vingt-et-une sessions sont d'ores et déjà programmées dans dix-huit villes ; la première session aura lieu le jeudi 20 mai 2021 à Bordeaux (33).

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à contacter Annick SIRE, assistante de formation, par courriel ([annick.sire@inserr.fr](mailto:annick.sire@inserr.fr)) ou à consulter notre site internet [www.inserr.fr](http://www.inserr.fr)

## Formations à distance

### En Sécurité Routière



Prévention du Risque Routier

Autres modules disponibles : [nous consulter](#)

Mieux Rebondir pour Prévenir la Sécurité de Vos Collaborateurs



**Renseignements et inscriptions :**

122, rue des Montapins  
58000 Nevers  
03 86 59 96 88 ou 03 86 59 90 52  
[moud.venesque@inserr.fr](mailto:moud.venesque@inserr.fr)  
[cecile.favier@inserr.fr](mailto:cecile.favier@inserr.fr)

# Professions réglementées Gestion Technique et Administrative (GTA) – La formation des formateurs habilités



**L'arrêté du 26 juin 2012 a fixé de nouvelles conditions relatives à l'encadrement et au fonctionnement des établissements habilités à organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ainsi que les conditions techniques et administratives applicables à leurs exploitants.**

Depuis l'arrêté du 26 juin 2012 qui fixe les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière, les exploitants et leurs représentants (personnel administratif et animateurs) des Centres de Sensibilisation à la Sécurité Routière (CSSR) sont tenus d'être formés à la Gestion Technique et Administrative (GTA). La formation GTA est indispensable pour pouvoir obtenir un agrément de la préfecture.

**L'INSERR est le seul organisme de formation pour la formation des formateurs habilités à dispenser la formation à cette gestion administrative.**

## La formation initiale des formateurs habilités

Cette formation, dispensée exclusivement par l'INSERR, permet aux formateurs habilités de dispenser aux exploitants et à leurs représentants d'établissements (personnel administratif et animateurs), la formation initiale à la gestion technique et administrative à travers des méthodes actives et des jeux de rôles.

Compte tenu du programme et des méthodes à utiliser, des pré-requis en pédagogie et une expérience dans la formation sont vivement recommandés, ainsi que des connaissances dans le domaine de la sécurité routière et la réglementation.

### Objectifs :

- acquérir des compétences pour une bonne information du public et un déroulement des stages dans le respect des conditions administratives et pédagogiques ;
- acquérir les connaissances des différentes fonctions en conformité avec la réglementation et en cohérence avec la mission de service public ;
- acquérir des connaissances en matière de réglementation dans le respect des procédures prévues.

Cette formation est d'une durée de 3 jours (21 heures).

**Prochaine session : 4, 5 et 6 octobre 2021**



## La formation continue des formateurs habilités

Afin de pouvoir dispenser la formation continue auprès des exploitants et à leurs représentants d'établissements (personnel administratif et animateurs) des CSSR, les formateurs habilités, ayant déjà suivi une formation initiale, doivent suivre une formation d'une journée à l'INSERR (7h), seul organisme chargé de dispenser cette formation.

Cette obligation de formation continue est à renouveler tous les 5 ans.

### Objectifs :

- appréhender les évolutions réglementaires et organisationnelles du dispositif permis à points ;
- mieux comprendre les évolutions pédagogiques des stages en lien avec les évolutions des publics ;
- faire un rappel à l'ordre déontologique à partir d'une analyse du système, des contrôles réalisés au plan national.

**Prochaine session : 7 octobre 2021**

Pour plus de renseignements, contactez nos services par courriel [marie.saffray@inserr.fr](mailto:marie.saffray@inserr.fr) ou par téléphone au **03 86 59 90 56**.